

# Aide à la revitalisation : création d'emploi

## CC COTES DE CHAMPAGNE ET VAL DE SAULX

### Présentation du dispositif

L'aide à la revitalisation a pour objectif d'aider les entreprises dans la création d'emplois situés dans l'arrondissement de Vitry-le-François.

### Conditions d'attribution

#### A qui s'adresse le dispositif ?

— Entreprises éligibles

Sont éligibles à l'aide les entreprises ou associations créant un ou plusieurs emplois en CDI. Les emplois ne doivent pas résulter d'un transfert d'activité entre 2 établissements.

### Montant de l'aide

#### De quel type d'aide s'agit-il ?

L'aide aux entreprises est de 4 000€ par emploi créé en CDI temps plein et de 3 000€ pour un CDI à temps partiel (min 24h).

Ces montants pourront être bonifiés de 1500€ par emploi créé à temps plein et de 750€ par temps partiel si :

- 1<sup>ère</sup> embauche
- embauche pour emploi industriel
- embauche d'un travailleur défavorisé ou handicapé
- jeune sortie de la garantie depuis moins de 6 mois

### Informations pratiques

#### Quelle démarche à suivre ?

— Après de quel organisme ?

Pour toute information, le contact privilégié est la CC Côtes de Champagne et Val de Saulx.

### Critères complémentaires

- **Forme juridique**
  - › Entreprise Individuelle
    - › Artisan
    - › Commerçant
    - › Exploitant agricole
    - › Profession libérale
  - › Sociétés commerciales
  - › Autres formes juridiques
    - › Sté coopérative agricole (dont CUMA)
    - › Sté coopérative agricole (hors CUMA)
    - › Association
    - › Association d'insertion par l'économique
    - › Groupements agricoles (GAEC, EARL)

---

## Organisme

### **CC COTES DE CHAMPAGNE ET VAL DE SAULX COMMUNAUTE DE COMMUNES COTES DE CHAMPAGNE ET VAL DE SAULX**

- **Siège**
  - 8, place du Matras
  - 51340 VANAULT-LES-DAMES
  - Téléphone : 03 26 41 25 72